



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

MAS

Question écrite n° 28912

Texte de la question

M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la difficile cohabitation au sein des maisons d'accueil spécialisées (MAS) des personnes handicapées physiques (notamment les personnes âgées et les grands paralysés, faibles et sans défense) avec les handicapés (mentaux ou non) ayant des troubles du comportement (violences verbales et physiques). Aussi, il serait souhaitable de créer des MAS spécialisées à ce type de public, dans le but non seulement de leur apporter des solutions adaptées à leur handicap, qu'ils ne trouvent pas dans une MAS « classique », mais aussi pour protéger les handicapés physiques. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour compléter le dispositif en place et répondre aux besoins non satisfaits.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28912

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8911